



UMLP – Usagers des Mouillages de Larmor-Plage

Association loi 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W561013649

Siège social : 9 rue Neuve 56260 Larmor-Plage

Site web : <https://www.asso-umlp.ovh> --- Courriel : contact@asso-umlp.ovh

Cotisations

1. Adhésion annuelle

- Membre individuel :
 - 15 € : pour une adhésion simple
 - 25 € : pour une adhésion avec enregistrement à la FNPP (réception du magazine trimestriel)
- Personne morale (entreprises ou collectivités) : 100 €

Services rendus uniquement aux adhérents

2. Inspection et assistance sur les lignes de mouillages

- Inspection de base en surface : 25 €
 - Objectif : Permet les contrôles d'usure et de serrage des éléments sous la bouée sur une profondeur de 2m (manilles, émerillon, anneau de bouée) et amène à des préconisations selon l'état. La moitié des avaries de mouillage sont constatées sous la bouée.
 - Périodicité conseillée : 1 à 2 fois par an selon mouillage
- Inspection en plongée sous-marine avec utilisation d'une caméra et fourniture d'un rapport : 50 €
 - Objectif : Sur une ligne de mouillage existante, permet le contrôle visuel complet de la ligne et de l'organeau du corps mort
 - Le propriétaire disposera d'une vidéo et d'un rapport rédigé avec les constats et les préconisations.
 - Périodicité conseillée : 1 fois par an selon mouillage
- Assistance sur ligne de mouillage : 80 €
 - Nous vous accompagnons dans vos différents besoins liés aux lignes de mouillage
 - Nettoyage ou remplacement d'une ligne de mouillage existante
 - Recherche ou déplacement d'un corps-mort
 - À noter : Le tarif s'applique par intervention, pour une durée maximale d'environ une heure (temps de plongée). Les fournitures et achats préalables sont à la charge du propriétaire.

Ces tarifs sont susceptibles d'être révisés annuellement en fonction des besoins et des ressources de l'association.